

COMMISSION
DES
COMMUNAUTES EUROPEENNES

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 23 mars 1973
PC/rp

432

13

Note BIO N° 39 (72) aux Bureaux nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux des DG. I & X

Objet : 245 ème réunion de la Commission

Sous la présidence de M.ORTOLI, la Commission poursuit ses réunions à un rythme soutenu; elle a siégé durant toute la journée de mardi et de mercredi.

Comme vous le savez, le Président de la République du Sénégal, M.SENGHOR a été reçu mercredi matin en réunion plénière de la Commission. C'est en tant que Porte-Parole des conceptions des 19 Etats signataires de la Convention de Yaoundé actuelle que le Président SENGHOR avait tenu à amorcer la discussion en vue du renouvellement de cette Association avec les Etats africains et malgache, ainsi que l'Ile Maurice (le début des discussions a été envisagé pour le 1er août). Dans une conférence de presse tenue aussitôt après, M. SENGHOR a dégagé devant près de 120 journalistes la signification politique de cette nouvelle Association à laquelle il espère voir se joindre le plus grand nombre possible de pays du Commonwealth et dans la perspective de cette idée eurafricaine pour laquelle il milite depuis plus de vingt ans.

L'essentiel des travaux de la Commission a été consacré, comme vous le savez, au dossier des prix agricoles pour la campagne 1973/74. Vous connaissez par notre note P.10 les résultats des délibérations que M.LARDINOIS est venu personnellement présenter hier à midi à la presse accréditée. A cette occasion, le successeur de M.MANSHOLT a admis que le mécanisme des prix ayant montré ses limites et que le système décidé par les "Six" de l'ancienne Communauté n'était pas nécessairement le meilleur système pour la nouvelle Communauté, il fallait réfléchir calmement à ce problème car les alternatives ne sont pas faciles. M.LARDINOIS a confirmé que la Commission va entreprendre un examen d'ensemble des implications de la politique agricole commune et des diverses solutions envisageables. Il s'agit d'un engagement précis dont le caractère sérieux est souligné par un calendrier de travail qui doit permettre à la Commission de déposer au début de l'automne un rapport sur ces problèmes.

Parmi les décisions prises par ailleurs, signalons deux questions dans le secteur des responsabilités de M.SIMONET. D'une part, la Commission a adopté une communication au Conseil sur la création d'une capacité communautaire d'enrichissement de l'uranium dont l'objectif est d'accélérer les décisions dans ce domaine en rendant opérationnelles les installations industrielles indispensables pour l'année 1980 et d'autre part, la Commission a adopté les modifications d'un projet de décision sur l'aide communautaire pour les charbons à coke destinés à la sidérurgie de la Communauté. Sur ce point, je vous rappelle que fin 1972 le Conseil n'avait pas accepté une telle proposition et le système d'aide avait pris fin par conséquent le 31 décembre de l'année dernière. Pendant les trois derniers mois, le Groupe CECA du Conseil a discuté de nouvelles possibilités en vue de trouver une solution. A cette occasion, la Commission s'est rendu compte qu'un Avis conforme à l'unanimité ne pourrait être atteint au Conseil (en vertu de l'article 95 CECA) si une contribution financière de la Communauté ne serait pas pris en considération. La Commission tenant compte de ce fait, a modifié sa proposition antérieure. En voici

./.

l'essentiel : la Commission contribuera au système d'aides avec un montant de 5,5 millions d'U.C., imputé sur les ressources CECA. Par contre, les Etats membres ne paieront pas plus qu'actuellement prévu dans leurs systèmes nationaux, et les producteurs d'acier participeront (au maximum) avec un montant de 22 millions d'U.C. par an à ce système de subventions communautaires.

Amitiés,

Paul COLLOWALD

P.S.- Nos pronostics sur le résultat du Conseil d'hier (BIO N° 38) se sont révélés malheureusement exacts avec une légère nuance : le Président WERNER a indiqué la disponibilité du Gouvernement luxembourgeois en vue de reprendre le dialogue à tout moment, et même avant le 2 avril (date considérée par la plupart des délégations comme l'ultime délai, si l'on veut éviter le pire).